Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502370-20251217-D2025_064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

Date de convocation et affichage : le 10 décembre 2025

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	9	2	11

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
11	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Patrick Baudy, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy-** Mme Soizic **Stroublе-** M. Damien **Guillas** – Mme Anne **Patault** - M. André **Chevalier** – Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau -** M. Joël **Robert -** M. Yves **Sorin -**
Absents excusés : Mme Cécile **Trotel** – M. Philippe **Dardy** -
Absent : M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : Mme Cécile Trotel à M. Damien Guillas – M. Philippe Dardy à Mme Anne Patault

Secrétaire de séance : Mme Clarisse Frangeul

D2025-064 : ILOZ - Convention TZCLD

Vu délibération du conseil municipal du 04/09/2025 attestant le soutien financier de la mairie de Renac pour l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Vu loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "TZCLD"

Vu le comité local pour l'emploi du 26/11/2025 attestant la mise en place d'une convention pluriannuelle de 3 ans pour le soutien des communes

Vu la convention ci-annexée ;

La mairie de Renac s'engage à apporter son soutien financier à ILOZ à hauteur de 2 € par habitant par an soit un montant de 2 064 € annuellement. Le règlement de la subvention communale sera intégralement versé annuellement.

La présente convention prend effet au 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027, renouvelable.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide la convention Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée avec ILOZ dans les termes énoncés dans la convention ci-annexée
- Donne pouvoir au Maire ou à son représentant, pour signer tout document et prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance le 17 décembre 2025

Le Maire
Patrick Baudy

Le secrétaire de séance
Clarisse Frangeul